

Légende

Zones d'affectation (zones à bâtir, zone agricole, autres zones)

- Zone village (ZV)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone touristique (ZT)
- Zone d'activités (ACT)
- Zône d'intérêt général (IG)
- Zone de gravière (GR)
- Zone spéciale installations électriques (IE)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)

Périmètres et secteurs superposés

- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre avec des mesures d'harmonisation du patrimoine bâti
- Secteur à restriction de bâtir
- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Périmètre de protection de la nature (PPN)
- Secteur de danger élevé
- Secteur de danger moyen
- Secteur de danger faible
- Secteur de danger indicatif
- Site pollué

Eléments protégés superposés

- Chemin IVS catégorie de protection 2
- Bâtiment protégé de catégorie 1
- Bâtiment protégé de catégorie 2
- Bâtiment protégé de catégorie 3
- Espace réservé aux eaux (ERE)

Boisements hors forêt protégés en zone à bâtir :

- Arbre
- Haie

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
- Distance à la forêt : 15 m

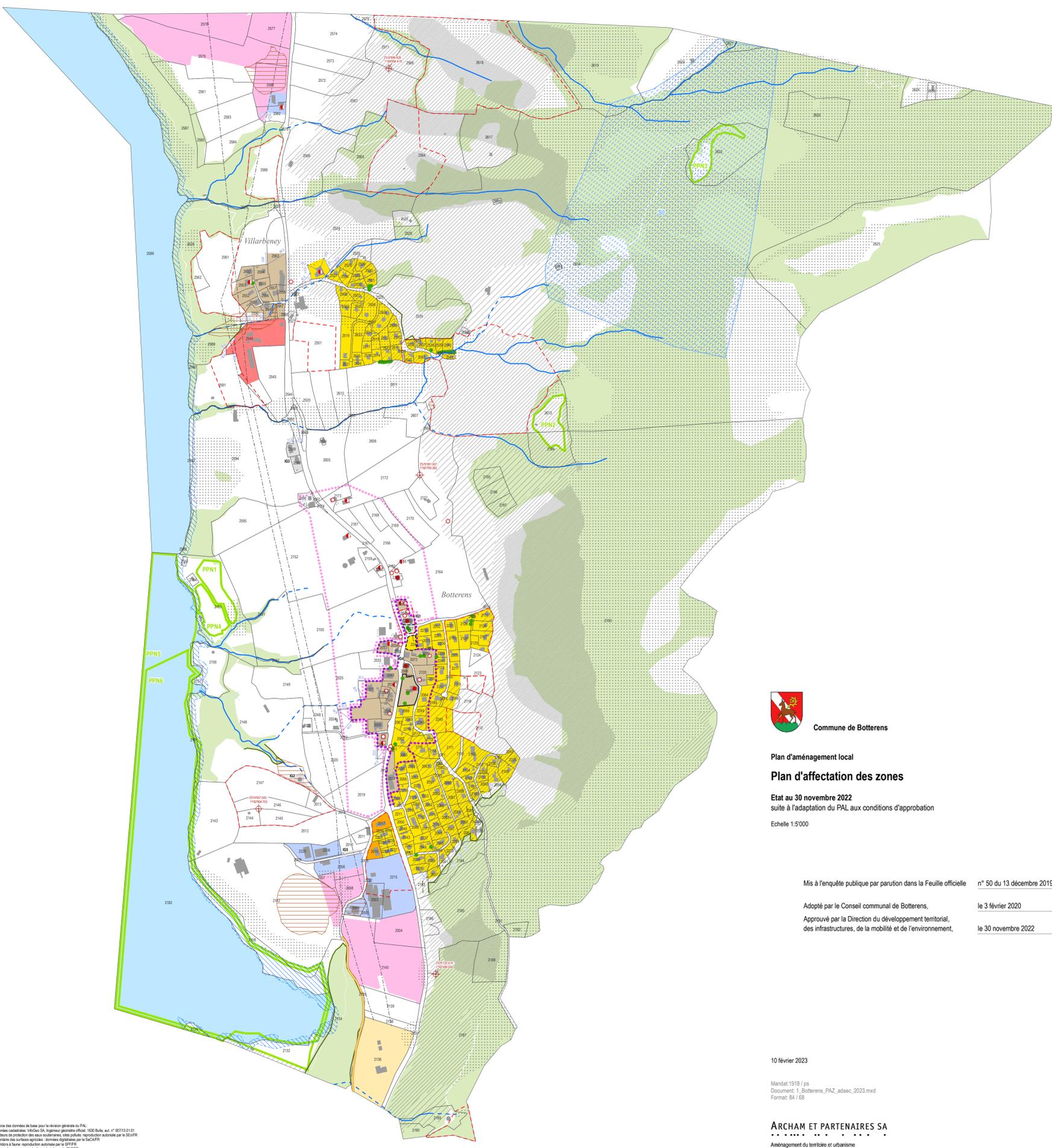
Informations indicatives

- Cours d'eau sous tuyau
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Zone "S" de protection des eaux souterraines provisoire
- Lac et cours d'eau
- Lignes électriques (haute tension)
- Bâtiments non cadastrés
- Bâtiments

Source des données de base pour le révision générale du PAL:
Données cadastrales: INFOSUD SA, ingénieur géomètre officiel, 1630 Bulle, aut. n° 00713.01.01
Secteurs de protection des eaux souterraines, sites pollués: reproduction autorisée par le SEVAFR
Inventaire des surfaces agricoles: données digitalisées par le SAZAFR
Cartes à l'usage: reproduction autorisée par le SEVAFR
Niveau et danger: reproduction autorisée par le SEVAFR
Secteurs de danger naturels: Carte des dangers relatifs en zone protégée du canton de Fribourg, 2016 CDNFR
Inventaire fédéral: reproduction autorisée par l'OFEL, SECOFIN, CH-2010 Neuchâtel
Périmètres archéologiques: SAEPFR

N

0 100 200 300 400 500 mètres



Commune de Botterens

Plan d'aménagement local

Plan d'affectation des zones

Etat au 30 novembre 2022
suite à l'adaptation du PAL aux conditions d'approbation

Echelle 1:5'000

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 50 du 13 décembre 2019

Adopté par le Conseil communal de Botterens, le 3 février 2020

Approuvé par la Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le 30 novembre 2022

10 février 2023

Mandat: 1918 / ps
Document: 1_Botterens_PAZ_adec_2023.mxd
Format: 84 / 68

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 11 90
info@archam.ch, www.archam.ch